

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION DU MERCREDI 19 JUILLET 2017**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 19 juillet 2017 à 19 heures 30 à laquelle sont présents, MM Henri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Regent Lemay, Jean Marois, membres, M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité, M. Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale.

Absents : MM Steven Guimont, Jérôme Landry et Michel Leblanc

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de la rencontre du 17 mai et du 21 juin 2017;
4. Demande de dérogation mineure Paber Aluminium;
5. Projet de développement Domaine de l'Oie Blanche;
6. Varia;
7. Levée de la réunion.

1) MOT DE BIENVENUE

M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable et présidente du comité, adresse un mot de bienvenue aux membres.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Gaudreau, appuyé par M. Jean Marois, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3) LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RENCONTRE DU 17 MAI ET DU 21 JUIN 2017

Il est proposé par M. Henri-Louis Bernier, appuyé par M. Gaétan Gaudreau, que les procès-verbaux du 17 mai et du 21 juin 2017 soient acceptés tels que présentés.

4) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PABER ALUMINIUM

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble du 296 à 312, chemin Vincelotte, lot 3 251 920, dont le propriétaire est Immo-Pacol inc. (Paber Aluminium);

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone IbM-3;

CONSIDÉRANT QUE l'usage exercé dans cet immeuble est par ailleurs conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la pose d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres au lieu de 1,2 mètre en marge avant, le tout prescrit à l'article 5.27.1 du règlement de zonage 270;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU' un avis public sera affiché dans le journal local ainsi qu'aux endroits prévus à cet effet sur notre territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Regent Lemay, appuyé par M. Jean Marois, que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 296 à 312, chemin Vincelotte, propriété de Immo-Pacol inc. (Paber Aluminium) sur le lot 3 251 920, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, de façon à permettre la pose d'une clôture en marge avant d'une hauteur de 2 mètres.

5) PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMAINE DE L'OIE BLANCHE

Nous avons été avisés que les promoteurs sont maintenant propriétaires du terrain et qu'ils viendront rencontrer les responsables de la Municipalité prochainement afin de leur présenter les détails de leur projet. Les membres du comité consultatif d'urbanisme seront ultérieurement avisés des développements dans ce dossier.

6) VARIA

Aucun point n'est ajouté.

5) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Gaétan Gaudreau, appuyé par M. Henri-Louis Bernier que la réunion soit levée à 20 heures 29.